



MISE EN ŒUVRE DE LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE
(version post Conseil pédagogique du mardi 03 novembre 2020 – NOVEMBRE 2020)

La circulation du virus est active. La situation nécessite la mise en vigueur d'un protocole sanitaire réduisant la capacité d'accueil et nous oblige à adapter le fonctionnement éducatif et pédagogique du lycée.

Tous les élèves ou étudiants (qui sont dans des classes dont les effectifs sont supérieurs à 26) doivent avoir accès à des cours en présentiel chaque semaine même si cette période de cours peut ne pas forcément correspondre à l'ensemble du temps scolaire impacté par le confinement.

L'adaptation du temps scolaire ne concerne donc pas les classes de BTS et trois classes « prébac », les deux premières STMG et la TSTMGI.

Pour le lycée, il s'agit de mettre en place pour la majorité des classes une organisation pédagogique par alternance par demi-groupe.

Chaque classe est divisée en 2 groupes qui s'alternent chaque jour de la manière suivante :

1 ^{ère} Semaine					Deuxième semaine				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2

Ainsi sur une durée de 15 jours, chaque élève bénéficie de l'intégralité d'une semaine en présentiel.

Pronote vous indiquera, au cours du week-end quand les élèves seront en enseignement à la maison avec une dispense spécifique. Aucun changement de groupe ne sera possible.

L'autre moitié de la classe devra bénéficier de cours et d'exercices choisis par l'enseignant et mis à disposition par l'enseignant via l'ENT ou PRONOTE, par le biais du site du CNED ou d'autres plateformes (cf. les pistes supplémentaires de continuité) ou d'un enseignement à distance (l'enseignant pourrait - si toutes les conditions le permettent - diffuser le cours en simultané ou en léger différé via l'ENT ; l'enseignant explicitera ses choix sur Pronote et adoptera en conséquence les contenus et la forme de son cours ; l'élève devra alors être au travail selon son emploi du temps.

Les internes (45) seront accueillis à partir de la deuxième semaine (soit le lundi 16 novembre 2020) en cours, sur la semaine.



MISE EN ŒUVRE DE LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE
(version post Conseil pédagogique du mardi 03 novembre 2020 – NOVEMBRE 2020)

Les modalités suivantes demeurent.

Le ou les Professeur(e) Principal(e)(ux) de votre enfant utilisera éventuellement les heures de vie de classe, quelquefois par groupe ; leur programmation sera celle prévue à l'emploi du temps ou sera définie au cas par cas. Le ou la Professeur(e) Principal(e) de votre enfant pourra toujours prendre rapidement contact avec vous pour un échange formalisé.

Les **obligations des élèves** ne changent pas même s'il faudra tenir compte des situations individuelles et qu'il faudra être extrêmement attentifs à l'organisation et à la charge de travail des élèves. La montée en puissance doit être ainsi, à mon sens, très progressive pour que chacun s'adapte. Les familles doivent être conscientes de la nécessité pour chaque élève d'être en mesure d'écouter et de participer au moyen d'un casque adapté, d'un moyen de communication approprié (si possible un ordinateur) et d'une connexion « internet » suffisante.

Comme le temps de changement de paradigme des cours est long, les élèves de tous les niveaux pourront avoir des **évaluations** (même courtes et ciblées). Leur organisation sera mise en œuvre sous l'autorité de chaque enseignant, en présentiel ou en distanciel (via l'ENT – exercice(s) et évaluation(s)).

Le **service de vie scolaire** et les **CPE** auront pour tâche de :

- o Prendre contact et faciliter la vie des élèves dans et hors l'établissement
- o Créer et animer des lieux d'échange virtuel ou réel spécifique par niveau
- o Créer et animer un lieu d'échange à distance avec les élèves qui en ressentiraient le besoin.
- o Suivre les absences via Pronote.

Ensuite, il nous faut rappeler des pistes supplémentaires de continuité ou de travail personnel

qu'il faut découvrir dans leur diversité,

avec des outils et des contenus faits par des personnels de l'Éducation Nationale.

Ma classe à la maison (CNED) => il faut se rendre sur le site <https://www.cned.fr/maclassealamaison>

La « Maison Lumni » => www.lumni.fr avec l'entrée lycée puis par niveau